

LE PETIT PORTERAIS

Bulletin municipal - septembre 2026

Se protéger du risque accru de feux de forêt.



Avec l'aggravation de la crise climatique, notre commune est de plus en plus vulnérable face aux feux de forêt. Il faut savoir que, chaque année, la France enregistre près de 10 000 incendies de végétation et que 90% des maisons détruites par le feu n'étaient pas ou mal débroussaillées.

C'est la raison pour laquelle l'Etat a mis en place **l'obligation légale de débroussaillage**. Le but est de réduire ce qui peut alimenter un incendie dans un rayon de 50 mètres autour de la maison.

Il s'agit d'une obligation pour les propriétaires. Si ce n'est pas fait, plusieurs sanctions peuvent s'appliquer. Par exemple des amendes pouvant aller jusqu'à 1500 € et parfois jusqu'à 50 € par mètre carré non débroussaillé.

L'équipe municipale va organiser rapidement une réunion publique pour faire le point sur cette question. Elle lancera une action déterminée pour mettre en œuvre cette obligation afin de mieux protéger notre village et ses habitants ainsi que nos forêts.

Réunion publique du 05 août

Plus de 35 personnes ont assisté à la réunion publique organisée par l'équipe municipale le 5 août dernier. Cela a permis de faire une présentation des actions et des projets de la municipalité et d'échanger avec les nombreux présents.

• INFRASTRUCTURES, VOIRIE ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE.

Station de phyto-épuration. L'acquisition du terrain a été effectuée et les travaux réalisés par RESEAU 31 auront lieu au second semestre 2028. Cela aura des impacts importants en termes de travaux sur la voirie mais aussi de coût de raccordement de chaque maison au réseau des eaux usées. Ce coût est estimé autour de 1200€ par habitation. Une réunion publique sera organisée avec Réseau 31 pour répondre à toutes vos questions.

Accès au terrain de loisirs et création d'un parking. Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse du propriétaire pour l'acquisition du terrain permettant à la fois la création du parking et l'accès au terrain de loisirs. Une réunion publique de concertation pour échanger sur les usages du terrain sera programmée à l'automne. L'association des producteurs locaux nouvellement créée fera un don pour les jeux des enfants, jeux qui seront fabriqués lors de chantiers participatifs. Merci à elle !



Aménagement de la place communale et réseaux. Parmi les projets à venir figurent également l'aménagement de la place communale située devant la mairie et l'enfouissement du réseau électrique, avec la réalisation de la troisième tranche.

Mise en place d'une signalisation routière. La signalisation est prévue pour 2027, au village et au col, afin réduire la vitesse des véhicules. Une demande de subvention a été déposée. Nous sommes dans l'attente d'une réponse

• ENVIRONNEMENT, ENTRETIEN ET PRÉVENTION

- **Déchets verts.** La benne du tracteur devant l'atelier est à votre disposition pendant les weekends ainsi que le broyeur de végétaux, sur réservation. La sécurisation de la plateforme est à l'étude.

- **Chantiers participatifs.** La nécessité de compter sur nos forces et de faire vivre les chantiers participatifs a fait l'objet d'un échange intéressant. Dans ce cadre, le bardage du mur du local du col est programmé cet automne. L'entretien de plusieurs chemins (Escarchein, Anos, Coulédoux) a été effectué par l'équipe municipale et l'agent communal. De plus, il est nécessaire de mettre en place le débroussaillage de plusieurs chemins.

- **Obligation légale de débroussaillage.** La municipalité a rappelé l'obligation légale de débroussaillage dans un rayon de 50 mètres autour des habitations. En cas de difficulté pour réaliser ces travaux, des solutions peuvent être recherchées avec la mairie. Les habitants concernés sont invités à se signaler auprès de la municipalité.

- **Plan communal de sauvegarde.** Nous sommes dans l'obligation de rédiger un plan de sauvegarde communal pour faire face aux situations d'urgence (séismes, incendies,...). Ce travail débutera au dernier trimestre 2026.

• VIE LOCALE, ASSOCIATIONS ET CONVIVIALITÉ

- **Soutien et valorisation des productions locales.** L'association des producteurs locaux de Portet d'Aspet a été créée pour organiser plusieurs marchés nocturnes qui ont rencontré un beau succès. Une réflexion est en cours concernant l'ouverture d'un local pour la vente de produits locaux.

- **Culture, convivialité et associations.** La municipalité a également rappelé sa volonté d'aider au développement des activités culturelles et des moments de convivialité dans le village. Un soutien est également apporté aux associations locales, notamment le Comité des Fêtes, l'ACCA et les Producteurs Locaux de Portet-d'Aspet.

• GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL ET RÉGLEMENTATION

- **Mise en conformité du cimetière.** Une enquête concernant les demandes de concession a été réalisée avec une échéance fixée au 1er septembre. Un dépositoire, un ossuaire et deux tombes relevant du domaine communal (hors concessions) ont été créés, pour un coût total de 4 000 €. Le règlement général du cimetière ainsi que le tarif des concessions vont faire l'objet de délibérations du conseil municipal.

- **Baux et convention.** Un travail de mise en conformité des baux et des conventions concernant le foncier municipal a été effectué.

- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.** La municipalité a rappelé les règles concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : un meublé déclaré comme résidence secondaire ne peut pas être considéré comme un logement vacant et reste soumis à la taxe d'habitation, qu'il soit effectivement habité ou non. Par ailleurs, les services fiscaux lancent en 2026 une campagne de vérification et de « fiabilisation des bases fiscales », qui sera applicable pour la taxe 2027.

• DIVERS

- **Renforcement de l'information municipale.** Afin d'améliorer les échanges avec les Porteraises et les Porterais, la municipalité a décidé d'organiser deux réunions publiques par an. De nouveaux outils d'information ont également été mis en place : le site internet officiel de la mairie mairieportetdaspet.fr, une page Facebook intitulée «Portet-d'Aspet infos» et une page sur Panneau Pocket. La municipalité continuera de diffuser les informations par affichage et dans les boîtes aux lettres, afin de maintenir plusieurs moyens d'accès à l'information pour les habitants.

- **Bibliothèque municipale.** L'ouverture de la bibliothèque en libre-service désormais effective pendant la période estivale (et les vacances scolaires), a rencontré un beau succès.



Horaires transports scolaires, la région nous a entendus !

Suite à notre mobilisation pour que les enfants de Portet aient les temps de transport raisonnables auxquels ils ont droit, la région décide l'étude de l'ouverture d'une seconde ligne. L'équipe municipale s'en félicite et a bien l'intention de continuer à agir pour que, désormais, notre commune ne soit pas oubliée et ses habitants respectés.

Ramassage des encombrants

La commune met en place, avec la communauté de communes Couserans-Pyrénées, un service de ramassage des encombrants. Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec la mairie (05 61 96 81 76) pour l'organisation concrète du ramassage avec l'aide, à la demande, de l'agent communal.

Prochaine date de ramassage : mercredi 25 novembre. La dépose des encombrants devra avoir lieu impérativement la veille du ramassage, sur la place Abadie.

Internet et téléphone : amélioration en vue ?

Depuis plusieurs mois, nous sommes nombreux à subir des dysfonctionnements répétés sur le réseau mobile dans notre commune (coupures, absence de 4G, difficultés à passer des appels...).

La commune est intervenue pour dénoncer ces incidents auprès de SFR, de Haute-Garonne Numérique, des Parlementaires, du Président du Conseil Départemental et encore tout récemment auprès du Directeur de Cabinet du Préfet. Depuis quelques jours la situation semble s'améliorer. Restons vigilants.

Cet été, à Portet !



MAIRIE DE
PORTET D'ASPET